

## Un complément alimentaire en cas d' AOD évolutive

### Réponse du Professeur C. HAMEL

---

Des adhérents de KJER France, porteurs d'une AOD, dont l'acuité visuelle diminue très rapidement, nous ont informés que le professeur HAMEL du Centre de Référence de Montpellier leur prescrivait un complément alimentaire. La prescription de compléments alimentaires n'est pas d'usage dans le cas des AOD. Nous avons donc interrogé le professeur HAMEL à ce sujet, voici sa réponse :

« Cher monsieur

ATPlus est un cocktail à destinée « mitochondriale » qui contient :

- De la L-Carnitine, un acide aminé assurant le transport des acides gras à travers la membrane mitochondriale
- Du Co-enzyme Q10, transporteur d'électron dans la mitochondrie. Le co-enzyme Q10 (CoQ10) est une substance naturellement présente dans toutes les cellules.
- De l'acide alphasébacique, un puissant antioxydant hydro et liposoluble.
- De la vitamine E afin de fluidifier et protéger les membranes phospholipidiques cellulaires et mitochondriales
- De la taurine, un acide aminé jouant un rôle important dans la phase II de détoxification hépatique. Elle se lie à des produits toxiques ou polluants et entraîne leur élimination par la bile (tauroconjugaison). Elle est présente dans la rétine où elle a un rôle protecteur des cônes et des cellules ganglionnaires de la rétine.

Je prescris en effet ATPlus chez certains patients qui ont une atrophie optique dominante pour lesquels j'ai la preuve que la maladie est nettement évolutive, en sachant qu'il n'y a pas d'autres traitements à proposer pour l'instant.

Ce produit est en vente libre et ne présente pas de toxicité particulière. Il ne faut bien sûr pas en attendre de miracle, mais cela peut aider à diminuer l'évolution de la maladie.

Lorsque la maladie n'est pas évolutive, ou très peu évolutive, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en prendre pendant des années.

Bien cordialement,  
Christian Hamel »